



COLLOQUE INTERNATIONAL

Femmes universitaires, femmes de pouvoir ?

13 - 14 novembre 2014

Dakar (Sénégal)

Rapport de synthèse

« ... la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme... »¹, dit Olympe de Gouges. Ce principe d'égalité entre hommes et femmes, qui semble aujourd'hui aller de soi, d'une part ne constitue pas une équivalence absolue entre les sexes et d'autre part mérite d'être précisé, et tel est bien le but de la présente rencontre.

Leila Saadé² note que, pour l'AUF, le principe d'égalité, duquel découle l'égalité homme/femme, est primordial. Elle fait en cela écho au président Abdellatif Miraoui, lequel rappelle que l'AUF a ouvert son premier bureau régional à Dakar voici 40 ans, et que la tolérance qui sous-tend l'agence implique bien sûr que les femmes aient toute leur place, mais qu'elles la prennent et non qu'on la leur donne.

Rendre compte des débats qui se sont tenus en ces jours, revient à saisir quelques éclats d'idées envolées d'une grappe, que je m'efforcerai de rassembler en bouquet.

Puisque nous sommes dans le monde universitaire, interrogeons-nous sur la problématique. Jusqu'où peut-on aller sans remettre en cause les fondements mêmes de la conscience culturelle ? Elle est là, la question obsessionnelle qu'il convient de résoudre.

¹ Art. 3, Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne (désormais : DDFC).

² Nous donnerons les noms de chacun sans titre, exception faite des personnalités qui ont ouvert officiellement la rencontre.

Montaigne écrivait : « Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage... comme de vrai, il semble que nous n'avons autre mire de la vérité et de la raison que l'exemple et l'idée des opinions et usances du pays où nous sommes. Là est toujours la parfaite religion, la parfaite police, parfait et accompli usage de toute chose »³. Comment, donc, les femmes universitaires dans leur lien avec le pouvoir, peuvent-elles concilier des référents inconciliables eu égard aux stéréotypes communs (car, soulignait Caroline de Haas, l'égalité n'est pas naturelle, et c'est ce dont on doit faire prendre conscience aux ministres) ? Comment peuvent-elles faire évoluer les consciences ? Constituent-elles un agent à la fois déterminant et spécifique face aux chausse-trappes qui défient les femmes ? Le talent suffit-il aux femmes pour atteindre la parité dans la responsabilité de l'enseignement supérieur (M. le recteur Bernard Cerquiglini) ? Non, bien sûr, on le sait. Peut-on en rester là ? Non. Comment faire ? Le colloque est placé sous le signe du « comment » ?

Quelle méthode vais-je, pour ma part, utiliser pour rendre compte de vos travaux ? Me plaçant sous l'autorité morale de Gratien, je dirai que je vais m'efforcer de réaliser la concorde des canons discordants⁴. L'esprit qui sera le mien est emprunté à Hannah Arendt : quand elle s'interroge sur le sens à donner au mot « politique », elle propose de considérer l'espace qui est entre les hommes et qui fait du lien. La légitimité qui m'autorise à prendre la parole en cette fin de rencontre vient du mandat que m'a donné Leila Saadé d'aider à contextualiser, par mon regard d'historien du droit, les débats qui ont été les vôtres, afin que nous puissions tous sortir du « cône d'ombre » (Daniela Roventa-Frumusani).

Si vous le voulez, considérons ces débats sous l'angle d'une double focale, celle de l'espace et celle du temps. La première nous permettra de dresser un état des lieux (I), la seconde de passer de la localisation à la conscience (II).

I/ État des lieux⁵

La relation des femmes universitaires avec le pouvoir académique est-elle d'une nature différente de celle des relations des femmes avec la société politique ?

Pour comprendre : il faut d'abord isoler le phénomène (A) ; ensuite le lire dans ses apparences et ses réalités (B).

³ *Essais*, I, 31.

⁴ Le titre complet de l'ouvrage majeur de Gratien, pierre d'angle du droit canonique, et que l'on connaît sous l'abréviation de « Décret » (1150) est en fait : *Concordia discordantium canonum* (« Concorde des canons discordants »).

⁵ L'expression a été utilisée par beaucoup d'intervenantes.

A/ Le triangle de velours

Françoise Picq nous rappelle la définition de cette expression d'Alison Woodward : « le fonctionnement du secteur de l'action publique relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. » Le triangle de velours renvoie donc à une réalité politique, associative et universitaire ; le monde académique constitue un des sommets du triangle. Bien plus : le combat des femmes universitaires ne saurait se limiter au monde académique, car le changement social est inséparable du changement universitaire (Penda Mbow). C'est pourquoi Evelyne Garnier-Zarli propose que l'on forme les femmes scientifiques à la politique.

Ceci posé que se passe-t-il (a) ? Pourquoi (b) ? Que faire (c) ?

a) Que se passe-t-il ?

L'inégalité entre les hommes et les femmes est partout, le constat est universel, mais les chiffres du Bénin sont révélateurs (Yvette Onibon Doubogan) ; Fatou Kiné Camara - qui a parlé au nom du recteur de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar - donne quant à elle des chiffres précis pour le Sénégal.

Pour Caroline de Haas, l'envie du corps social n'y est pas vraiment : le plus dur aurait été fait - elle appelle cela l'« illusion de l'égalité » ; expression à laquelle souscrit Valérie Legros -, alors maintenant... Et plus encore, bien des structures (c'est le cas de l'université de Limoges étudié par Valérie Legros) s'imaginent que l'égalité existe réellement.

Jusqu'où peut-on aller sans remettre en cause les fondements mêmes de la conscience culturelle ? Les mots de Montaigne prennent ici tout leur sens.

Une des solutions consiste peut-être à se souvenir que l'université est un lieu de savoir, et donc un lieu de pouvoir (Marcelline Nnomo Zanga). Même si, précise Delphine Naudier, certains universitaires, tout absorbés par leurs études, en arrivent à oublier qu'ils sont des travailleurs comme les autres ; même si la vision qu'ils ont des rapports entre collègues sont le plus souvent asexués - ce qui, *de facto*, permet de ne pas remettre en cause les phénomènes de domination liés au sexe - ; et même si, corrélativement, le sexe y demeure un instrument de pouvoir⁶.

C'est pourquoi, pour entrer dans le débat sur des bases saines, mettons les chiffres sous les yeux des chefs d'Etat (Couro Kane Niang).

⁶ Coline CARDI *et al.*, « Les rapports sociaux de sexe à l'université : au coeur d'une triple dénégation », *L'Homme et la société*, 2005/4 n° 158, p. 49-73.

b) Pourquoi ?

L'exclusion est pendant longtemps venue d'une conception autoritaire, voire militaire de la fonction publique (Fabrice Larat), qui a contraint les femmes à avancer masquées, à faire oublier qu'elles étaient féministes « évidemment », voire qu'elles étaient femmes, simplement. C'est pourquoi on leur a demandé - et plus ou moins implicitement on le fait encore - de faire leurs preuves sur le terrain des compétences, là où l'on attend beaucoup moins les hommes (Françoise Picq).

Et par ailleurs beaucoup de femmes sont victimes d'une « illusion d'incompétence » (Valérie Legros), car l'université est un monde d'hommes, comme l'est l'ensemble de la société (Fatou Diop Sall). C'est pourquoi il convient de saluer les fortes femmes qui, comme Yvette Onibon Doubogan, ont refusé de se désister - dans le *cursus honorum* - au profit d'un homme, sous prétexte qu'elles étaient femmes ; celles qui ont refusé de souscrire aux « renoncements extorqués » (Delphine Naudier).

Cette disparité de traitement doit être rapprochée du racisme, de l'ostracisme pour cause de religion (ou d'athéisme), de la stigmatisation en raison de l'orientation sexuelle ou de la mise au ban pour des raisons d'appartenance à une minorité ethnique ; de tout ce qui constitue une minorité en somme, Caroline de Haas l'a souligné.

La place de la femme tient aussi au « rôle traditionnel » qu'on lui accorde partout, singulièrement en Afrique et particulièrement au Cameroun (Rosalie Annie Ngonu Ngane). Mais c'est aussi le cas au Sénégal, où le Code civil prévoit que le mari choisit le domicile et que la femme doit l'y suivre, ce qui entrave bien évidemment sa possibilité de postuler un poste dans une université périphérique (Geneviève Brémond Sarr) ; tandis qu'au Burkina Faso, le domicile est choisi d'un commun accord, mais en cas de désaccord, l'opinion de l'homme prévaut (une remarque de la salle).

Cela ne peut pas ne pas faire penser à la Constitution de l'an VIII⁷, dans laquelle le Premier Consul « a des fonctions et des attributions particulières, dans lesquelles il est momentanément suppléé, quand il y a lieu, par un de ses collègues » (art. 40)⁸. « Dans les autres actes du

⁷ Première des trois plus une constitutions de Napoléon Bonaparte, elle établit le Consulat ; celle de l'An X (1802) transforme le Consulat en Consulat à vie ; celle de l'An XII (1804) établit le Premier Empire français. Rédigé par Benjamin Constant, le quatrième texte constitutionnel de Napoléon, l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (1815), ne s'est appliqué que durant les Cent Jours ; certes bonapartiste dans sa philosophie, il est cependant influencé par la Charte de 1814 (celle qui régit la Première Restauration, au départ, la Seconde par la suite) et par les leçons tirées de l'échec de l'empire universel.

⁸ Ces fonctions sont énumérées à l'art. 41 : « Le Premier Consul promulgue les lois ; il nomme et révoque à volonté les membres du Conseil d'Etat, les ministres, les ambassadeurs et autres agents extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales et les commissaires du gouvernement près les tribunaux. Il nomme tous les juges criminels et civils autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer. »

gouvernement, le second et le troisième consuls ont voix consultative : ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence ; et s'ils le veulent, y consignent leurs opinions ; après quoi, la décision du Premier Consul suffit » (art. 42). Bonaparte possède donc la faculté de délibérer tout seul. Comme l'homme finalement, face à la femme, dans beaucoup de circonstances.

La reproduction du modèle masculin de domination par les femmes, que signalait Bourdieu⁹, se retrouve encore dans de nombreux endroits : au Sénégal (Salimata Wade), en France (Caroline de Haas parle de « l'intégration par les femmes des stéréotypes sexistes qui les conduit à une forme d'auto-censure »), en Tunisie où les femmes votent volontiers pour des hommes dans les élections des plus hautes responsabilités universitaires (Kmar Ben Ismail Lattrache), au Sénégal où la première valeur d'une femme (y compris universitaire) consiste à être une bonne mère et une bonne épouse (Rosalie Aduayi Diop)...

De surcroît, les femmes sont très sévères les unes envers les autres, et singulièrement envers celles qui cherchent à s'émanciper, car la différence dérange toujours (Leila Saadé).

c) Que faire ?

Couro Kane Niang suggère le tutorat, qui traduit en fait un contrat d'assistance et de dialogue, pour que celles qui osent briser le carcan se sentent moins isolées. Dandi Gnamou propose quant à elle d'inciter les femmes à donner un autre type d'éducation à leurs enfants.

Mais si on veut que les choses changent, il convient de mettre des moyens financiers (plusieurs intervenantes), et de créer des structures - un réseau, par exemple - d'entraide de femmes (proposition émanant de la salle) ; en tout cas, il faut faire prendre conscience concrètement de ces inégalités (Valérie Legros).

Prendre conscience concrètement de ce que les décideurs ignorent dans le détail. Voilà qui rappelle l'enquête du Docteur Villermé, commandée par Louis-Philippe et rendue publique en 1840, laquelle entraîne « une première et timide législation du travail »¹⁰.

Mais allons plus loin que la prise de conscience, dit Couro Kane Niang : prenons en compte le genre dans le recrutement.

⁹ Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil « Points Essais », 2002 (rééd.), 182 p. Même si Bourdieu dit bien que les hommes sont aussi victimes que les femmes du phénomène de construction inconsciente qui les pousse à dominer, il est évident que la position privilégiée des hommes, même si elle n'est pas entièrement libre, est plus confortable que celle des femmes.

¹⁰ Jacques BOUINEAU, *Traité d'histoire européenne des institutions (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Litec, 2009, p. 750.

Que souhaite-t-on pour les femmes ? Qu'elles obtiennent la moitié des places en toute chose (Geneviève Brémond Sarr) ? En tout cas, qu'on leur garantisse un pourcentage dans plusieurs secteurs : bourses, postes... (Penda Mbow).

Cette notion de parité se retrouve dans l'art. 1¹¹ de la DDFC, mais aussi dans l'art. 6 au sujet de l'élaboration de la loi à laquelle doivent concourir « les citoyennes et citoyens », ou dans le postambule qui rappelle que l'éducation nationale doit concerner aussi bien les filles que les garçons¹². Mais ces droits identiques que réclame Olympe de Gouges s'entendent aussi de devoirs identiques : dans l'art. 7¹³, les femmes sont pareillement soumises à la puissance supérieure de la loi ; dans les art. 13 à 15¹⁴ il est clairement dit que les femmes doivent contribuer à l'impôt.

L'histoire foisonne d'exemples de mise de côté des femmes dans les sociétés politiques (Caroline de Haas), de témoignages de misogynie - Rousseau, Athènes... - (Marcelline Nnomo Zanga).

Et pourtant, des femmes sont arrivées au pouvoir en Égypte ancienne (reines ou membres de l'Administration), à Constantinople (Irène), en Angleterre (Élisabeth I^{ère})... L'histoire ne donne pas de réponse univoque. En tout cas, ce n'est pas parce que c'est ancien que c'est pire. La géographie, peut-être ? Le sud serait-il plus misogyne ? Ce n'est pas certain. Le temps alors ? Partons d'une suggestion : l'Occident connaît une fermeture au corps (fin XVI^e siècle), qui entraîne un assujettissement plus grand des femmes. A tel point qu'on n'en parle même pratiquement pas, de nos jours encore, et je salue Salimata Wade, qui a osé parler des règles des femmes et de leurs grossesses.

Ne faudrait-il pas une ouverture des femmes universitaires vers d'autres secteurs professionnels, pour décroiser les esprits (Couro Kane Niang) ?

¹¹ « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. »

¹² « ... puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes. »

¹³ « Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, & détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse. »

¹⁴ Art. 13 : « Pour l'entretien de la force publique, & pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie. »

Art. 14 : « Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non-seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt. »

Art. 15 : « La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration. »

Et si la peur, en définitive, était plus forte que tout ? En Tunisie, les premières en géologie sont des filles (Kmar Ben Ismail Lattrache). Et cela est arrivé, dans le « 2^e bat. »¹⁵, au cours de l'une des années où j'enseignais à Saint-Cyr.

Ne faudrait-il pas former à l'égalité tous les décideurs (Caroline de Haas, Daniela Roventa-Frumusani, Rosalie Annie Ngonu Ngane) ?

Ne faudrait-il pas assurer la formation des femmes par les femmes qui ont réussi (Soda Diouf Ba et Aïssatou Sophie Gladima) ?

Le risque n'est-il pas de se heurter à l'indifférence majoritaire, celle qui faisait dire à La Boétie que le tyrannicide n'était pas le moyen idoine pour se libérer du tyran ? Pour s'en libérer, il fallait, selon lui, apprendre aux hommes à être libres.

Indiscutablement, il convient en tout cas de distinguer théorie et pratique.

B/ Théorie et pratique

Dans un environnement privilégié, comme celui des femmes universitaires, comment peut-on comprendre les résistances communes qui se dressent contre les femmes, à l'instar de ce qui a cours dans des strates plus fragiles de la société ?

L'imaginaire collectif (a) induit la poliorcétique à suivre (b), tout en demeurant réaliste quant au résultat (c).

a) L'imaginaire collectif¹⁶

Commençons par distinguer le niveau *de jure* et le niveau *de facto*, souligne Daniela Roventa-Frumusani. En effet, « le principe d'égalité entre les hommes et les femmes en droit et devant le droit, est aujourd'hui reconnu par la grande majorité des États de l'Espace Francophone, il se trouve même dans leurs constitutions, son application reste cependant défailante » (Soukaina Bouraoui). Il en va de même en France pour les postes dirigeants (Fabrice Larat).

Pourtant, en France, depuis 1484, les femmes chefs de foyer fiscal peuvent voter pour élire les députés du tiers état aux états généraux... mais par procureur. Sous la Révolution française, elles perdent ce droit de vote, fût-ce par procureur. Il faudra donc attendre longtemps pour que les

¹⁵ Deuxième bataillon, c'est-à-dire la deuxième année dans une scolarité qui en compte trois.

¹⁶ J'emprunte l'expression à Caroline de Haas.

femmes réapparaissent sur la scène politique : les femmes norvégiennes obtiennent le droit de vote, sous réserve d'un revenu minimum, dès 1901 pour les élections communales, puis en 1907¹⁷ pour les autres. Puisque les femmes sont électrices, elles sont aussi éligibles et la première femme députée, Anna Rogstad¹⁸ (1854-1938), est élue en 1911.

Dans le cas du monde universitaire, l'illusion de l'égalité demeure cependant encore plus difficile à cerner que dans d'autres secteurs, car on est dans un système de relations personnelles où, de plus, on analyse et où l'on conceptualise ensemble (Caroline de Haas).

b) Comment combattre ?

Au Sénégal, cela passe par des projets précis comme le PAPES¹⁹ (Couro Kane Niang), et dont Salimata Wade propose d'en généraliser la pratique dans tout l'espace francophone ; ce qui n'empêche pas, cependant, que le Sénégal ne connaisse pas de femme rectrice d'une université (Geneviève Brémond Sarr). Par ailleurs, l'étude menée sur les résultats du concours d'agrégation dans le cadre du CAMES²⁰ fait état d'un nombre étique de femmes agrégées (Dandi Gnamou). Car le concours administratif, qui ne devrait déceler que les talents, ne parvient pas à réaliser l'égalité (Fabrice Larat).

« Comment combattre » implique de se poser la question : comment protéger le corps, notamment les pratiques liées à l'abus sexuel (relevé par une question de la salle) ; ne vaudrait-il pas mieux parler de l'omerta qui pèse sur le sexe à l'université en particulier et dans la société en général ? Les hommes sont aussi victimes, comme le rappelle Soukaina Bouraoui - certes statistiquement moins que les femmes - parfois harcelés à l'université, violés dans les conflits. Or là, on se fracasse sur un des plus grands tabous, et il faut saluer fortement Marcelline Nnomo Zanga d'avoir osé dépasser le tabou.

Donc : légiférons sur le harcèlement sexuel proposent Aïssatou Sophie Gladima et Agnès Hubert (à condition que les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre soient également prévues). Mais ne soyons pas naïfs, relève une intervenante dans la salle : la sexualité transactionnelle existe aussi ; et pas seulement à l'université. Cela n'empêche pas d'imaginer une « charte zéro violence » contre les femmes (Fatou Diop Sall) ; et plus que cela, dit Soukaina Bouraoui : il faut des institutions pour lutter contre ces violences, ces « droits de cuissage », comme les nomme Penda Mbow.

¹⁷ Les Islandaises obtiennent le même droit en 1908.

¹⁸ A l'origine directrice d'un cours de perfectionnement pour jeunes filles, elle siège avec les conservateurs et la gauche modérée.

¹⁹ Projet d'Appui à la Promotion des enseignantes-chercheuses du Supérieur.

²⁰ Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur.

Paradoxalement peut-être, les critères scientifiques très précis qui s'appliquent dans le domaine des sciences dures permettent de faire une place, sinon plus large, du moins plus tolérante envers les femmes qui possèdent une réelle qualité scientifique (Evelyne Garnier-Zarli). La loi libère, en somme. Peut-être... Agnès Hubert rappelle que, souvent, les femmes ont moins de publications que les hommes, ce qui est dû non à la qualité, mais au rythme de la vie.

L'enseignement comme agent d'égalité pour les plus faibles, voilà qui rappelle les *folkhögskolar*²¹ suédoises, qui datent de 1868, et où la promotion de l'égalité entre hommes et femmes constitue un des objectifs premiers²². C'est pourquoi il faut accompagner les enseignantes en poste pour qu'elles accèdent au pouvoir (Geneviève Brémond Sarr), mais aussi les étudiantes pour qu'elles arrivent aux marches du pouvoir (Soda Diouf Ba).

Il convient également de créer une synergie (Françoise Picq) : les mondes politique, associatif et universitaire doivent concourir à un but commun, avec des positions distinctes. Alors, il semble bien – et peut-être plus encore dans les pays du Sud – que les femmes universitaires doivent s'engager dans la politique, comme plusieurs interventions le suggèrent en réponse à une question directe de la salle.

c) Un résultat décevant

Environ deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes (Soda Diouf Ba). Voilà qui fait penser aux débats virulents qui ont labouré le corps social lors du vote de la Loi Camille Sée (1880)²³.

Certes, on connaît des combats et des résistances de la part de la société contre les barrières d'exclusion des femmes, par exemple au Sénégal (Rosalie Aduayi Diop). Et cependant, la construction et la pérennisation des inégalités entre hommes et femmes demeurent en France, malgré le dispositif mis en place depuis les années 1980 (Delphine Naudier). Pourtant, l'égalité entre les sexes est un principe démocratique (Marcelline Nnomo Zanga). N'est-il pas temps de donner un label de qualité aux universités accordant une place à la notion de genre (Soukaina Bouraoui) ?

La pluridisciplinarité (dont on nous rebat les oreilles) est vitale, mais doit être réelle : il ne s'agit pas de juxtaposer ce que savent les uns et les

²¹ Stig STRÖMHOLM, *Den svenska högskolan : lägesbestämning och framstidsdebat*, Stockholm, Ratio, 1994, 215 p.

²² Elles se différencient des *folkehøgskoler* danoises et norvégiennes par leur volonté de faire passer l'éveil de l'élève avant l'enseignement du professeur.

²³ La presse unanime, et toutes tendances confondues, se demandait si, avant d'ouvrir des lycées pour jeunes filles, il ne serait pas bon de s'assurer que les jeunes filles puissent suivre des études.

autres, sinon on fera du communautarisme. Nous sommes tous des juifs allemands, c'est vrai ; il ne faut jamais l'oublier, mais il faut aller plus loin. Il faut tenter de comprendre l'autre de l'intérieur : devenir femme (ou homme), blanc (ou noir), hétérosexuel (ou homosexuel), juif (ou musulman)... C'est-à-dire vivre le monde en empathie, à la manière dont respire la grenouille. A ce moment-là, et à ce moment-là seulement, on pourra reconstituer une vraie *res publica*, unissant les hommes et les citoyens, les femmes et les citoyennes, les hommes et les citoyennes, les femmes et les citoyens.

Suggérons aux chefs d'État de soutenir des bilans chiffrés à réaliser au sein des universités sur les candidats et les élus en fonction de leur sexe (Delphine Naudier) ; suggérons-leur de créer un fonds de financement d'une grande publication (par exemple, une encyclopédie des travaux des femmes). Couro Kane Niang préconise en complément des publications du type revues pour des secteurs spécialisés liés aux recherches des femmes.

Allons plus vite, plus haut, plus fort²⁴, préconisent Aïssatou Sophie Gladima et Evelyne Garnier-Zarli : créons des revues scientifiques de très haut niveau dans l'espace francophone, pour ne plus se courber sous les fourches caudines d'une autre langue.

L'avenir est à inventer. Il convient de redonner du mouvement pour faire naître du sens. Il est vital de passer de l'espace au temps.

II/ De la localisation à la conscience

Comme dans n'importe quel milieu, les femmes universitaires se fracassent sur des stéréotypes : ceux que les hommes leur opposent, ceux qu'elles reproduisent elles-mêmes. Inéluctabilité d'un *fatum* ? Le contexte est lourd (A), car - pas plus que les hommes -elles ne peuvent faire totalement abstraction de leur culture, au demeurant polymorphe. Mais si la bonne volonté ne suffit évidemment pas, elle constitue cependant un préalable, qu'elles (les femmes) sont peut-être mieux à même que les hommes de faire advenir dans un monde renouvelé et plus intelligent (B).

A/ Le plafond de verre

« *Lux mea lex* », dit M. le ministre Mary Teuw Niane, or cette lumière révèle que le pouvoir ne peut pas être uniquement masculin. Au demeurant, ce plafond n'est pas de marbre ni d'airain (M. le recteur Bernard Cerquiglini). Une des voies de sortie se trouve dans les lois sur la

²⁴ *Citius, altius, fortius*, pour reprendre la formule de Pierre de Coubertin à propos de l'esprit olympique.

parité (M. le recteur Bernard Cerquiglini, Penda Mbow, Marcelline Nnomo Zanga), avec des coordonnateurs pour les faire appliquer (Leila Saadé) ou dans l'instauration d'un référent sur l'égalité dans toutes les universités (Valérie Legros) ; mais suggérons aussi de constituer une direction de l'« égalité genre » au sein du ministère de l'Enseignement supérieur (Yvette Onibon Doubogan).

Nous sommes ici au sein des objectifs de base de l'AUF, comme le rappelle Leila Saadé. C'est pourquoi elle propose la création d'un observatoire, qui contribuera à comprendre l'intériorisation de la norme (a) et la sortie vers une nouvelle norme (b).

a) Intériorisation de la norme

Il existe aujourd'hui une ségrégation horizontale, rappelle Daniela Roventa-Frumusani qui fait que, par exemple, nous avons plus de juges pour enfants femmes, mais moins de femmes juges d'instruction. La politique menée par la Commission européenne de la Recherche, qui intègre largement les femmes (Agnès Hubert) tente de prendre les choses à rebours. Il est vrai que la dernière commission européenne comprend 9 femmes sur 28 membres, et pour la première fois, des femmes se trouvent à des postes-clefs comme la Concurrence (Margrethe Vestager, Danemark, socialiste), le Commerce (Cecilia Malmström, Suède, libérale), le Marché intérieur (Elzbieta Bienkowska, Pologne, conservatrice), et la Politique régionale (Corina Cretu, Roumanie, socialiste)²⁵.

Le chemin vers la parité est donc l'histoire d'un combat, comme celui des Sénégalaises (Rosalie Aduayi Diop). Une solution originale consisterait dans la création d'un diplôme, comme le master et le doctorat dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation humaine de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Salimata Wade) - même si, en fin de compte, peu de Sénégalaises se retrouvent aux postes de direction (Penda Mbow) - ou le master « genre et fonction publique » de Latifa El-Mahdati de Mohammed V.

En définitive, les femmes dans la société ne sont-elles pas comme les pauvres ? Le pauvre se fait invisible, demande qu'on l'excuse d'être là et, s'il parvient au pouvoir, prie qu'on veuille bien l'accepter. La *res publica* véritable n'advientra vraiment que le jour où tous ses éléments posséderont une égale dignité et un semblable droit à l'existence. L'histoire nous apprend que cela n'a jamais existé en Occident ; nous avons tout à construire... Ou à reconstruire, comme au Sénégal, où la colonisation (et Aïssatou Sophie Gladima met le facteur en pleine lumière) et l'islamisation ont chassé les femmes d'un pouvoir dans lequel elles étaient largement présentes (reine Ndatté Yalla de la région du Waalo au XIX^e siècle, dont Penda Mbow rappelle le souvenir), car la norme

²⁵ *Libération* (11 IX 2014), p. 6.

occidentale s'est imposée au monde.

Mais cette intériorisation de la norme peut et doit être fissurée à l'université, qui est un lieu de contestation, comme le souligne Penda Mbow.

b) Vers une nouvelle norme

Lorsque les femmes parviennent à un poste-clef, elles sont à même de faire avancer leurs idées, par le biais de séminaires, colloques, création d'enseignements nouveaux (Françoise Picq). Elles sont « actrices de développement et vectrices de paix » (Marcelline Nnomo Zanga). Evelyne Garnier-Zarli souligne le fait que « les femmes qui ont des responsabilités ne recherchent pas forcément les honneurs, elles s'attachent beaucoup plus au travail bien fait. » Car, après tout, à quoi sert-il que les femmes arrivent au pouvoir ? Quelle est la valeur ajoutée d'une femme ? (question de la salle).

Pour y répondre, renversons la proposition : quelle est la valeur ajoutée du fait qu'elles n'y soient pas ? Et complétons-la par le regard de Holberg²⁶ : ce dernier note en premier lieu que dans la ville de Kaki²⁷, les femmes ont accès aux charges publiques, car seul le mérite décide de l'octroi d'une fonction²⁸. Il ne note donc aucune différence entre les sexes. Mais il va plus loin encore : dans le pays de Cockleku²⁹, les hommes font la cuisine « et les autres fonctions viles et pénibles ; les femelles possèdent toutes les autres dignités, tant civiles que militaires et religieuses. Ils s'imaginent tous que l'ordre de la nature veut, ainsi, que les femmes doivent gouverner, battre leurs maris, les envoyer moudre le grain, leur faire balayer la maison, coudre, tisser. La raison dont les femelles se servent pour justifier cette coutume est que la Nature, ayant donné aux mâles la force du corps, a voulu par là les destiner aux fonctions les plus pénibles et les plus basses »³⁰.

La réalité contemporaine est loin du pays imaginé par Holberg : les inégalités demeurent, comme en témoigne le livre blanc de l'ANEF³¹ (Delphine Naudier). Un peu amères (et notamment Kmar Ben Ismaïl Lattrache), plusieurs constatent que la promotion des femmes au pouvoir est tardive dans une carrière.

Pour en sortir dès maintenant, M. le ministre Mary Teuw Niane

²⁶ V. Jacques BOUINEAU, « Lecture européenne du droit naturel », XXe colloque de l'AFHIP, 14-15 mai 2009, (Poitiers), Aix-en-Provence, PU, 2010, p. 159-172.

²⁷ Qui se trouve dans le royaume des Potuans. V. *Voyage de Niels Klim dans le monde souterrain*, Paris, Stock, 1949, 308 p.

²⁸ Ch. II, « Arrivée de l'auteur chez les habitants de la planète Nazar », p. 48-49.

²⁹ Ce qui signifie « cocorico ».

³⁰ *Ibid. loc.*, ch. IX, « Voyage de Klim autour de la planète de Nazar », p. 135-136.

³¹ Association nationale des études féministes.

propose de recourir à la discrimination positive ; pour renforcer la mesure, Françoise Picq suggère aux chefs d'État de conserver un lien avec la base militante.

Pour en sortir durablement, il faut dépasser les indispensables mesures législatives du présent. C'est à un changement des esprits qu'il faut travailler.

B/ Du genre à l'être humain

« La francophonie est un humanisme », disait Léopold Sédar Senghor, comme l'a rappelé M. le ministre Mary Teuw Niane.

J'ai, plus haut, rapproché les femmes de la notion de « minorité », or il ne s'agit pas d'une minorité quantitative, mais d'une minorisation qualitative. Notre époque aime les chiffres, mais préfère la magie des images : il existe encore et toujours un modèle « majoritaire » de l'homme blanc hétérosexuel, qui émane d'une minorité numérique de la population mondiale. C'est à partir de lui qu'on décrit le pouvoir : ce dernier sera mâle, blanc (ou du moins conceptualisé autour des valeurs des Blancs, même s'il est le fait d'autres peuples), hétérosexuel (en vertu du principe selon lequel on ne peut pas faire confiance à un homosexuel, parce que, s'il croise un beau garçon, il perd la tête ; tandis que l'hétérosexuel, s'il croise une belle fille, fait usage de son pouvoir de mâle), etc.

On en déduit que Catherine II au pouvoir se comporte, non pas comme un homme, mais comme un principe masculin ; et on l'étend à sa relation avec les hommes : amants nombreux et le dernier (Platon Zoubov) d'environ 40 ans son cadet. Harcèlement sexuel ? Masculinité ou principe d'autorité ?

On ne poserait en effet pas la question « Hommes universitaires, hommes de pouvoir ? » (Marcelline Nnomo Zanga). Et d'ailleurs de quelles femmes parle-t-on ? Existe-t-il une catégorie unique de femmes ? Françoise Picq nourrit la réflexion, en soulignant l'impulsion donnée en France par le Président de la République : parité, mais aussi diversité (ce que l'on nomme l'intersectionnalité).

Reprenons la problématique du sexe et du genre (a) et cherchons-y l'être (b).

a) Sexe et genre

Il faut former les jeunes à l'égalité (Caroline de Haas) ; on en est loin, déplore Delphine Naudier, qui rappelle que certaines filières universitaires apparaissent « féminines », d'autres « masculines ».

Sexe et genre, décidément.

Si, en Tunisie les doctorantes sont moins nombreuses que les doctorants, cela vient du fait qu'on les marie après le master pour qu'elles enfantent (Kmar Ben Ismaïl Lattrache) ; plus au cœur de l'Afrique, et singulièrement au Bénin, « peu de femmes poursuivent des études supérieures à l'université » (Dandi Gnamou). Alors donnons-leur des avantages concrets : qu'elles aient plus de temps pour réaliser leur thèse en fonction de leurs grossesses, car l'enfantement est naturel (proposition de Kmar Ben Ismaïl Lattrache).

C'est pourquoi l'AUF soutient la mise en place des modules d'enseignement à distance, dans lesquels est souligné « le 'devoir' des universités de mettre en avant le 'genre' dans leurs formations », parce que l'approche genre fait progresser les institutions et la démocratie (Soukaina Bouraoui).

Sous la Révolution française, on ne le croyait pas ainsi. Lorsque, dans le cadre de la loi de Brumaire an IV, une habitante de Chartres, la citoyenne Quévanne, sollicite un poste de professeur de dessin dans l'école centrale, Renaud de l'Orne lance à la tribune : « La première obligation d'une femme... c'est de donner des enfants à la Patrie, et la République ne doit point entraver ses facultés... Que nous propose-t-on aujourd'hui ? D'autoriser le spectacle immoral et scandaleux d'une femme donnant des leçons de dessin, je ne dis pas à des garçons encore dans l'enfance, mais à des jeunes gens arrivés à cet âge où la passion la plus ardente se fait le plus fortement sentir », et Portiez de l'Oise enchérit : « Les anciens, plus près que nous de la Nature, se conformaient aussi davantage à ses lois. L'histoire ne nous dit pas que les femmes marchassent à la guerre avec leurs époux ; mais nous apprenons qu'elles avaient travaillé elles-mêmes l'habit qu'ils portaient au combat... Par la même raison, avec tous les peuples de la terre, nous avons exclu les femmes de la fonction publique, car c'est déjà bien assez qu'elles montent sur nos théâtres, éloignons les femmes de toute espèce de professorat »³².

Par ailleurs, marché et famille sont de moins en moins séparés. La crise économique fait naître les travaux précaires, tellement souvent dévolus aux femmes qu'on va jusqu'à parler d'une « féminisation de la pauvreté » (Daniela Roventa-Frumusani) ; idée sur laquelle rebondit Souda Diouf Ba quand elle dit que la femme pense qu'elle n'est pas qualifiée pour faire de la politique, que beaucoup d'hommes le pensent aussi. Décidément, la femme se comporte comme le pauvre qui se croit indigne d'accéder au pouvoir. Voilà qui est regrettable, souligne Agnès Hubert : une égalité parfaite entraînerait une notable augmentation du PNB... et un abaissement de l'émission de CO2.

³² *Le Moniteur*, an IV, n° 239, p. 953.

b) Individu et rôle

Il est difficile d'articuler vie professionnelle et vie personnelle (Daniela Roventa-Frumusani). L'intendance domestique phagocyte les femmes (Soda Diouf Ba). Un enfant = un article ! (Dandi Gnamou). C'est pourquoi à l'ENA, on aménage le temps de travail pour rendre compatible l'entretien d'une famille et la vie professionnelle, aussi bien pour les hommes que pour les femmes (Fabrice Larat). Très bien, rebondit Salimata Wade : que l'on propose aux chefs d'État la création de crèches et de gardiennages adaptés pour permettre aux femmes de poursuivre une carrière académique. Mais n'oublions pas, précise Evelyne Garnier-Zarli de créer un prix des femmes scientifiques : les femmes ne sont pas seulement des mères, précise quelqu'un dans l'assistance.

Cependant, comme on voit bien en général dans l'espace universitaire (et plus généralement dans l'espace public) qu'une femme est une femme, sa simple apparence est déjà un plaidoyer, mais au-delà il faut lui permettre d'assurer la promotion du plus grand nombre (hommes et femmes) (Couro Kane Niang). Toutefois on ne voit pas celles qu'on cache : innombrables sont les pays où les femmes ne peuvent pas sortir seules (Soda Diouf Ba), voire ne peuvent pas conduire.

Toutes ces impasses ne proviennent-elles pas en fait d'une représentation mentale ? Même si la femme en Scandinavie médiévale a besoin de l'autorisation de son époux pour acheter des biens importants, et si elle ne jouit pas exactement des mêmes droits que les hommes³³, elle dispose d'un rôle social très large : elle achète des bateaux³⁴, participe à des expéditions commerciales au Vinland, afin d'en retirer un profit³⁵, fait construire des fermes³⁶, dirige les domaines³⁷. Nous avons emprunté à la Scandinavie médiévale un usage que l'on ne remarque plus aujourd'hui : celui, à table, d'intercaler (en général) un homme et une femme.

La femme médiévale accompagne même son fils à la guerre pour le protéger³⁸, agresse parfois l'homme³⁹, l'incite à prendre sa défense et à venger son honneur⁴⁰, et il lui arrive de se battre comme un homme⁴¹. Aujourd'hui, l'Université - qui est et qui restera, certes, comme n'importe

³³ Le concubinage existe au profit des hommes, mais pas des femmes.

³⁴ Ainsi Freydis, fille d'Eirikr, habitant Gardar au Groenland ; *saga des Groenlandais*, ch. 8.

³⁵ *Saga des Groenlandais*, ch. 8.

³⁶ Unnr en édifie une à Hvamnr pour y habiter (*saga des Gens du Val-au-Saumon*, ch. 5).

³⁷ Jorunn, fille de Björn, épouse de Hoskuldr (qui a dû obtenir le consentement de cette dernière pour convoler) co-administre leur terre de Höskuldsstadir (*saga des Gens du Val-au-Saumon*, ch. 9).

³⁸ V. Thorgerdr qui accompagne ses garçons pour venger un meurtre (*Idem*, ch. 54).

³⁹ Vigdis frappe Ingjaldr d'un coup de bourse sur le nez jusqu'à le faire saigner (*Idem*, ch. 15).

⁴⁰ Freydis menace de divorcer en insultant son mari : « Mais toi, minable, tu ne voudras venger ni ma honte ni la tienne, et force m'est bien de voir que je suis loin du Groenland, et je vais divorcer d'avec toi, à moins que tu ne venges cela » (*saga des Groenlandais*, ch. 8).

⁴¹ V. par exemple Hervör, dans la *saga de Hervör et du roi Heidrekr* (le titre même de la saga

quelle institution, un lieu de pouvoir hiérarchique – gagnerait peut-être à remettre en lumière sa mission d'*alma mater*. Il convient alors, avec Fatou Diop Sall, de s'interroger : « Quelles perspectives s'offrent à nous pour bousculer la place et le poids des femmes dans les lieux de pouvoir à l'université ? »

Au niveau où nous en sommes du raisonnement, il est temps de chercher d'autres voies, que les hommes hésitent à emprunter et qui s'offrent aux femmes. Ces voies sont celles d'un regard différent. Un regard qui associerait l'intelligence et le cœur.

Dans l'art. 2⁴² de la DDFC, un détail semble être passé inaperçu aux yeux de beaucoup : si le citoyen peut être entravé dans sa liberté, l'être vivant peut être opprimé⁴³, parce que l'être vivant est simplement un être humain, qui doit être protégé en vertu des « lois de la nature et de la raison »⁴⁴. Cette notation me semble fondamentale, parce qu'Olympe de Gouges rompt ici le discours convenu de son temps, selon lequel l'infériorité de la femme venait de la nature. L'innovation conceptuelle sape l'ordre social et politique masculin. Dans l'art. 11⁴⁵ la rédactrice va très loin. Elle ne se contente en effet pas de féminiser la DDHC, elle déplace le regard : là où les hommes pensaient à la libre disposition de l'esprit, les femmes pensent à la liberté du corps, qui remet en cause la règle *pater is est*, c'est-à-dire tout l'ordre familial et, partant, politique. À l'évidence Olympe de Gouges ne voit pas des sexes, mais des genres. Or cette vision révolutionnaire n'a été envisagée par aucun homme à l'époque. Elle espère que les hommes ne « ramp[ent] pas [aux] pieds [des femmes], mais [soient] fiers de partager avec [elles] les trésors de l'Être suprême. » On ne peut donc pas réduire le texte d'Olympe de Gouges à une provocation contre les hommes, ni à un plagiat simplet du texte de la DDHC ; elle propose de faire émerger une entité nouvelle, à côté de laquelle la Révolution française est complètement passée : celle de l'être

contient le nom d'une femme), élevée chez le jarl son grand-père maternel, qui s'exerce au lancer et au combat plus « qu'à la couture ou à la broderie » (ch. 4), qui n'hésite pas à courir sus à l'ennemi dans la forêt pour le tuer et voler son argent, à se déguiser en homme, à combattre avec les guerriers et même à prendre la tête de la troupe sous le pseudonyme de Hervardr, puis à rentrer chez son aïeul et à se mettre « comme les autres jeunes filles » à la tapisserie et à la broderie (ch. 5). L'image qui reste d'elle demeure celle de la femme combattante (v. son « homélie » sous forme de poème, *idem*, ch. 13). Brynhildr tire son nom de la broigne et se bat en heaume (*saga de Sigurdr*, ch. 23), ce qui ne l'empêche pas d'être une belle femme (*idem*, ch. 24).

⁴² « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et sur-tout la résistance à l'oppression. » L'adverbe (« surtout ») n'existe pas dans la DDHC.

⁴³ Jacques BOUINEAU, « De quel homme parlent les droits de l'homme ? », in *Europe-Maroc : la migration africaine et les enjeux des droits de l'Homme*, colloque organisé les 21 et 22 mai 2014 à Rabat par l'Institut méditerranéen des droits de l'Homme et du droit humanitaire, à paraître.

⁴⁴ Art. 4 et 5 de la DDFC.

⁴⁵ « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

simplement humain, simplement vivant. Tel est celui que je qualifie d'*egomet*⁴⁶, en précisant qu'à ce niveau-là de conscience, ce n'est plus la raison qui guide l'être, mais la sensibilité. Une sensibilité qui élève, et non pas les instincts qui avilissent et que les Grecs nommaient l'*hybris*.

Une réalité que les humanistes ont peut-être touchée du doigt et qui se referme très vite au XVI^e siècle sous la double pression de la morale protestante et du concile de Trente qui ôtent le corps aux êtres humains.

Alors, une porte s'ouvre : il faut plus que jamais croire en l'avenir et singulièrement dans les jeunes (Aïssatou Sophie Gladima), qui sauront peut-être mieux que nous faire sauter les barrières linguistiques, religieuses ou socioculturelles.

Conclusion : les voies de sortie⁴⁷

« Le travail de transformation de la société, accompagné d'une véritable maîtrise de son corps par la femme, évidemment éduquée, peut jeter les bases d'une révolution égalitaire » (Penda Mbow). Nous sommes tous formés d'un corps et d'un esprit, qu'il est peut-être dangereux de considérer comme complémentaires, à la manière dont le font toutes les philosophies dualistes. L'heure me semble venue de penser l'être dans sa globalité : le corps et l'esprit devenant alors chacun la moitié d'un ensemble. C'est une des raisons qui me conduisent à penser l'*egomet*, qui ne repose pas sur le dualisme (corps/esprit), mais sur l'harmonie et l'unité. Pour me faire comprendre mieux, je vous propose de partir d'un mot grec : *ημερονυκτο*, qui désigne la partie de 24 heures constituée par le jour (*ημερα*) et la nuit (*νυκτα*). Ni homme ni femme – sauf pour le sexe biologique, mais cela n'a alors pas plus d'importance que de savoir si l'être a un squelette robuste ou fin –, l'*egomet* est simplement libre dans sa tête et dans son corps, mais reste soumis à des lois communes d'harmonie du corps social en tant que *persona*⁴⁸. Si nos descendants parviennent à le construire, l'égalité entre les hommes et les femmes sera pleinement réalisée.

C'est pourquoi cette formule : « c'est en envisageant l'éducation des garçons, non en réplique aux acquis des filles mais en complémentarité, que les choses peuvent évoluer »⁴⁹, me semble véritablement novatrice.

⁴⁶ Jacques BOUINEAU, « Individu, religion, pouvoir dans l'histoire européenne », 19^e colloque du GRET (2014), à paraître.

⁴⁷ J'emprunte l'expression à (Rosalie Annie Ngoni Ngane).

⁴⁸ Pour ces différentes notions, je renvoie en dernier lieu à mon article (en collaboration avec Loïc Charpentier) : « Les ambiguïtés de l'art officiel au XVI^e siècle : l'exemple de la *Sainte Anne* de Léonard de Vinci », à paraître dans la collection « Méditerranées ».

⁴⁹ Sylvie Ayrat et Yves Raibaud, « En finir avec la fabrique des garçons », *Libération* 7 novembre 2014, p. 25 [à propos de l'ouvrage *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, MSHA (Maison des

Car aujourd'hui, « dans les médias, les femmes symbolisent une sexualité à la fois désirée et dangereuse, incontrôlable » (Soda Diouf Ba). Si vous acceptez mon hypothèse de la mutation conceptuelle du XVI^e siècle, vous constaterez qu'à partir de cette époque-là, le sexe cesse d'appartenir à l'être pour se trouver soumis au corps social ; mais je ne fais là que reprendre Foucault⁵⁰.

Les femmes ne sont donc plus seulement un sexe, ni même un genre ; elles sont une partie de l'humanité détentrice d'un sexe biologique susceptible d'être fécondé. L'homme appartenant à une autre partie de l'humanité détenteur d'un sexe susceptible de féconder. Si la fécondation n'est pas le truchement qui met en présence les deux sortes d'individus, la différence entre eux n'a plus lieu d'être.

Et si le pouvoir - assimilé de manière abusive à la masculinité - venait quant à lui d'une lecture partielle du concept d'autorité ? Il n'a en effet à s'exercer que dans le corps social et seulement sur la partie publique des êtres humains (*personae*), pas sur le niveau réellement intime (*egomet*) (où il constitue un abus d'autorité) : « *US out of my vagin* », ai-je lu un jour aux Etats-Unis sur un autocollant. Au Sénégal, dans la région du Fouta-Toro, « ... les garçons ne vont pas à l'école, [car...] soit ils sont destinés à l'émigration européenne, soit ils deviennent marabouts ou maîtres coraniques »⁵¹. Qui programme-t-on de la sorte ? Un être public (*persona*) ou un être intime (*egomet*) ?

On pourra rétorquer que, quoi qu'il en soit, partout et de tout temps, la femme a de toute manière connu une sexualité entravée, en raison des risques de grossesse hors statut. L'exemple tiré de la communauté de Quimichtepec, au milieu des montagnes du Veracruz⁵² infirme cette idée reçue. En cas d'impossibilité pour une mère de subvenir aux besoins de ses enfants - impossibilité consécutive à l'impéritie de son mari dans son obligation de pourvoir aux nécessités de son foyer - la femme peut demander une aide (*ayuda*) en faisant commerce de son corps. Plus encore, si l'homme défaille dans sa fonction sexuelle, la femme est pareillement fondée à recourir à cette aide auprès d'un ou de plusieurs hommes. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'une prise en considération de la place de la femme, suffisamment encadrée par les règles sociales pour que la confusion avec la prostitution ne soit pas possible.

Sciences de l'Homme d'Aquitaine), 2014, vol. 1 et 2.

⁵⁰ Michel FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, [Plon, 1961, éd. princeps], 10/18, 1964, 309 p.

⁵¹ Fatou Sarr, *Libération* (27 V 2014), p. 25.

⁵² Rosío CÓRDOVA PLAZA, « De por qué los hombres soportan los « cuernos » : género y moral sexual en familias campesinas », in David ROBICHAUX (compilador), *El Matrimonio en Mesoamérica ayer y hoy. Unas miradas antropológicas*, México, Universidad Iberoamericana, 2003, p. 291-309.

Il est donc possible de repenser la notion de femme⁵³ ; il est aussi loisible de revenir sur celle de pouvoir. Ce qui ouvre de nouvelles perspectives sur la relation entre les femmes et le pouvoir. Cette voie semble pouvoir être tracée par les femmes universitaires : femmes, elles peuvent plus facilement que les hommes laisser s'exprimer leur sensibilité ; universitaires, elles parachèvent l'*universitas*, car l'université est une communauté (Salimata Wade), et donc la femme, louve avec sa marmaille (Dandi Gnamou) possède une vocation naturelle à s'y montrer, sous peine que le titre de ce colloque soit un oxymore (Delphine Naudier) ; instruites, elles peuvent appliquer leur raison et leur culture pour faire accéder ceux qui les écoutent à une nouvelle intelligence des choses ; cultivées elles savent que le changement de l'être est inséparable de la protection de $\Gamma\eta$, notre mère, le lieu de l'universel (Soukaina Bouraoui) ; liées au pouvoir, elles peuvent contribuer à bâtir la société de demain (celle de l'avenir dont parle Leila Saadé avec tant de passion) pour, non plus l'*homo novus* mais le *genus novum* (pour reprendre l'esprit de ce que disait Marcelline Nnomo Zanga), fondé sur les valeurs de la francophonie : liberté, égalité, fraternité (et sororité, ajoutait M. le recteur Bernard Cerquiglini).

Jacques Bouineau
Agrégé des facultés de droit
Professeur d'histoire du droit
La Rochelle (France)

⁵³ Ce que font les travaux sur le genre, les travaux féministes et sur le *queer* : Judith BUTLER, *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005 (trad.) [1990], 284 p. ; Nicole-Claude MATHIEU, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-Femmes, 1991, 293 p. ; Joan W. SCOTT, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIF*, 1988 (trad.) [1986], p. 125-153 ; Monique WITTIG, *La Pensée straight*, Paris, éd. Balland, 2001 (rééd.), 157 p.